

Quatrième pays d'Amérique latine : en Argentine, un vote historique pour la légalisation de l'IVG

La lutte de médecins militants

vendredi 1er janvier 2021, par [AUDIBERT Camille](#) (Date de rédaction antérieure : 30 décembre 2020).

L'Argentine est devenue mercredi le quatrième pays d'Amérique latine à légaliser l'interruption volontaire de grossesse, après un vote moins serré que prévu au Sénat. Reportage aux côtés des féministes rassemblées sur la place du Congrès, au cœur de la capitale argentine, au petit matin.

Buenos Aires (Argentine).- Des cris de joie traversent la nuit. Il est un peu plus de 4 heures du matin, et après douze heures de débats, le Sénat vient d'approuver la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse lors d'un vote historique. À Buenos Aires, aux abords du Congrès, les militantes féministes s'enlacent, agitent leur foulard vert - symbole de leur lutte - et pleurent. Il fait terriblement chaud et humide mais le résultat produit l'effet d'un immense souffle frais.

« Je n'arrive pas à le croire. C'est trop. C'est trop historique. Je n'arrive pas à croire que je suis témoin de ce moment-là », sanglote Malena, 21 ans, dans les bras d'une amie. « C'est fou, surtout pour nous, notre génération, savoir qu'à l'avenir on va pouvoir disposer de notre corps. On gagne un droit et c'est fou », s'émeut Luciana, 16 ans, qui fait partie de ces très jeunes femmes dont l'activisme a vivifié le mouvement féministe en Argentine.

Haut-parleurs diffusant des refrains de reggaetón saturés, tambours battant de joyeuses cumbias, fumigènes, groupes dansant avec ferveur : toute la nuit, les militantes ont veillé, dans une ambiance festive. « Cette loi doit permettre aux femmes qui avortent clandestinement d'arrêter de mourir. C'est une dette de la démocratie », soutient Daiana, 26 ans. Elle porte noué autour du cou un foulard vert déclinant la maxime de la lutte « avortement légal, sûr et gratuit » et arbore la même couleur aux poignets, dans les cheveux et sur les ongles. Elle insiste : « La maternité doit être libre et désirée. »

Paillettes vertes sur le front, Emilia se rappelle les mobilisations historiques de 2018 qui s'étaient déversées en une marea verde, une « marée verte », confirmant la force de mobilisation des militantes féministes et leur capacité à influencer sur l'agenda politique. Pour la première fois en Argentine la légalisation de l'IVG était alors débattue au Parlement. Approuvée par les députés, elle était rejetée par le Sénat au mois d'août [1] mais le sujet s'imposait dans la société, un tabou tombait.

« C'est à cette époque que j'ai avorté, dans un centre de santé public », raconte la jeune femme qui a bénéficié de l'accompagnement de médecins militants s'appuyant sur une brèche de la précédente législation : l'avortement était permis en cas de viol, danger pour la vie de la femme ou pour sa

santé, celle-ci pouvant être interprétée comme le bien-être psychologique également. « Mais je l'ai fait dans la peur : je pensais que si cela se compliquait, je ne saurais pas quoi expliquer », se souvient cette travailleuse sociale. « Nous les femmes on va pouvoir planifier notre vie », s'enthousiasme-t-elle. Selon les autorités, 38 000 femmes sont hospitalisées chaque année après des avortements réalisés dans de mauvaises conditions. Des dizaines d'entre elles en meurent.

La loi prévoit l'interruption de la grossesse sans condition jusqu'à 14 semaines de gestation. Alors que le rapport de force s'annonçait serré au Sénat, ce sont finalement 38 sénateurs et sénatrices qui se sont prononcés en faveur - et 29 contre, apportant une solide légitimité au texte qui avait été approuvé par les député-es le 11 décembre. « Nous sommes aujourd'hui une société meilleure qui élargit les droits des femmes et garantit la santé publique », a réagi le président Alberto Fernández (centre-gauche) sur Twitter. Le péroniste signe là une victoire de premier plan, en respectant une promesse de campagne. Le contexte sanitaire et une économie exsangue réduisent les marges d'action du gouvernement sur les autres fronts.

Cependant, des modifications ont été introduites afin de convaincre les parlementaires réticent-es : l'accompagnement par un référent adulte des mineures de 13 à 16 ans et l'objection de conscience institutionnelle. « C'est vraiment mauvais pour les villages où il y a déjà peu de médecins », regrette Lola, 27 ans. De fait, dans certaines provinces conservatrices, le droit à l'avortement en cas de viol est régulièrement bafoué : une fillette âgée de 10 ans à 14 ans est contrainte d'accoucher toutes les trois heures. Selon les autorités, entre 370 000 et 520 000 avortements clandestins sont pratiqués chaque année dans ce pays de 45 millions d'habitants.

« Mais c'est logique qu'il y ait eu des négociations. Ce qui est important reste l'approbation de la loi, pour qu'avoir un enfant ne soit pas une punition », rebondit Ailen 26 ans. Elle et son groupe d'amies se sont éloignées du cœur de la foule qui s'amoncelle souvent au mépris des règles sanitaires, en pleine pandémie.

De l'autre côté de la place du Congrès divisée en deux à renfort de hautes barrières, les opposant-es au droit à l'avortement ont attendu le résultat entre des messes de rue et la diffusion du rythme cardiaque de fœtus. « La vie existe dès la conception, le pays ne peut pas avancer en laissant pour compte des êtres innocents », fustige Marianda qui porte un T-shirt bleu ciel « Sauvons les deux vies » (de la personne enceinte et du fœtus). « Le fils de Dieu est né rejeté pour nous dire que toute personne rejetée est un fils de Dieu », avait publié le pape François sur Twitter avant le vote, sortant de sa relative discrétion concernant le débat qui occupait son pays d'origine. Les catholiques et évangéliques ont cette année encore tenté de faire pression pour freiner la légalisation.

Parallèlement, un autre projet de loi, également débattu mardi par les sénateurs, crée une allocation des « 1 000 jours » visant à accompagner les mères de famille pendant leur grossesse et les premières années de l'enfant, de façon à réduire les avortements pour des raisons économiques.

« Cela va avoir des répercussions en Amérique latine, comme cela a été le cas avec l'expansion du mouvement féministe argentin au Chili », s'enthousiasme Gala, 28 ans, du côté des militantes féministes. Alors que l'Argentine rejoint l'Uruguay, Cuba et le Guyana, sur le continent latino-américain, elle espère voir un tabou tomber dans les pays à la législation pénalisant l'avortement dans tous les cas, comme le Honduras ou le Salvador. Sous des fumigènes verts à Buenos Aires, les militantes ont entonné : « Les machistes, attention à vous, l'Amérique latine va devenir totalement féministe. »

Camille Audibert

En Argentine, la lutte de médecins militants pour l'avortement légal

Le Sénat argentin se prononce mardi sur un projet de loi légalisant l'IVG. Dans ce pays où des dizaines de femmes meurent chaque année après des avortements clandestins, des réseaux d'activistes profitent déjà de l'ambiguïté de la loi actuelle pour garantir l'accès à des avortements sans risques.

Buenos Aires (Argentine).- À l'entrée du centre public de santé situé dans le sud de Buenos Aires, un crucifix accueille les patient·e·s, pour la plupart issu·e·s de secteurs populaires : rien ne suggère que deux étages plus haut, émancipée des diktats religieux, une équipe de médecins militant·e·s œuvre pour donner accès à l'avortement.

« En Argentine, selon la loi, l'avortement est légal en cas de viol et de danger pour la vie ou la santé de la personne enceinte. Par santé, on comprend aussi la santé psychique et sociale », déroule depuis son cabinet Andrea Berra.

Cette psychologue intègre le « réseau des professionnels de la santé pour le droit de décider », dénommé « médecins ami·e·s », qui depuis 2015 s'organise afin de sortir l'avortement de la clandestinité. Les personnes se présentant dans son cabinet, « toutes avec la décision déjà prise », repartent après la consultation avec un bilan établissant le motif de risque émotionnel en cas de grossesse non interrompue.

Ce biais technique leur permet, en toute légalité et gratuitement, d'avoir accès au Misoprostol – une pilule abortive disponible en pharmacie – et aux nécessaires examens médicaux post-avortement. C'est notamment une décision de la Cour suprême en 2012, garantissant la non-judiciarisation des avortements en cas de viol, qui place les médecins au cœur du dialogue avec les personnes souhaitant avorter.

Alors que les député·e·s ont approuvé la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse le 11 décembre, le Sénat, où le rapport de force s'avère beaucoup plus serré, doit se prononcer ce mardi 29. Contexte historique : le projet est, pour la première fois, porté par le président – Alberto Fernández (un péroniste de centre-gauche) –, qui en avait fait une promesse de campagne avant sa prise de fonctions il y a un an.

« La criminalisation de l'avortement n'a servi à rien, elle a seulement permis que les avortements aient lieu de manière clandestine [...]. Chaque année, près de 38 000 femmes sont hospitalisées pour des avortements réalisés dans de mauvaises conditions », a notamment déclaré le chef de l'État, lors de la présentation du projet en novembre. Il y a deux ans, la légalisation, déjà approuvée par les député·e·s, avait buté sur le rejet du Sénat. Mais la mobilisation féministe, nourrie notamment par ces réseaux de médecins activistes, suscitait un tournant historique : un tabou tombait.

Elles aussi actrices essentielles de la lutte contre la clandestinité des avortements, les socorristas, les « secouristes », ont déployé en quelques années un solide réseau : de 30 activistes en 2012, elles sont passées à 500 cette année. Leur site internet détaille par ville ou région les numéros disponibles pour les personnes désirant interrompre une grossesse. « Lors de l'appel, on vérifie que la personne n'est pas obligée à prendre la décision et on lui assure qu'elle va pouvoir trouver une solution », détaille Ruth Zurbriggen, cofondatrice du réseau.

Reflet d'un activisme féministe largement nourri par les plus jeunes générations, 75 % des « accompagnatrices » ont moins de 35 ans. Elles guident alors les femmes vers les « médecins ami·e·s », comme la psychologue Andrea Berra, et désignent un contact téléphonique qui reste joignable, jour et nuit, lors de l'avortement à domicile. Selon les chiffres officiels, le nombre d'interruptions légales a augmenté de 316 % entre le deuxième semestre 2017 et la même période en 2019 à Buenos Aires.

« En 2018, on a abattu une muraille », analyse Ruth Zurbriggen. « Nous avons fait notre coming-out, renchérit Andrea Berra. Avant, nous réalisons un travail de conseil en matière d'avortement mais nous n'osions en parler que dans les cercles militants. Nous n'étions pas à l'aise pour l'évoquer ailleurs, car la thématique n'était présente nulle part, ni dans les médias, ni dans les familles, ni entre amis. À partir de 2018, la parole s'est libérée : on a obtenu la dépénalisation sociale de l'avortement. »

« Avortement légal, à l'hôpital ! », réclament les féministes dans des chants exaltés lors de chaque mobilisation en faveur de la loi, révélant l'ambiguïté qui entoure aussi bien la situation de l'interruption de grossesse que le discours militant. D'une part, les réseaux d'activistes insistent sur l'accès possible à un avortement légal afin de l'extirper de la clandestinité et des pratiques dangereuses. D'autre part, la nomenclature juridique continue de placer l'interruption volontaire de grossesse dans l'illégalité. « La différence est aussi celle-là : on réclame le droit d'interrompre volontairement une grossesse, sans justification, sans pathologiser les femmes », expose Andrea Berra.

Surtout, la légalisation instaurerait un cadre national et général, qui ne reposerait pas uniquement sur la bienveillance de médecins militant·e·s et leur connaissance, aléatoire, de la part des femmes souhaitant avorter. Même dans les milieux progressistes de la capitale, toutes ne connaissent pas l'existence des centres de santé « amis ».

Si leur présence irrigue Buenos Aires et sa région, dans d'autres provinces, ils et elles sont beaucoup plus rares, laissant apparaître les profondes inégalités du pays en la matière, mais aussi les défis que soulèvera son application si l'avortement est légalisé. « À Corrientes [province conservatrice du nord du pays - ndlr], on doit faire des acrobaties pour trouver une solution », admet Ruth Zurbriggen.

Dans ces régions-là, les cas de fillettes enceintes après un viol à qui les médecins refusent l'accès, pourtant légal, à l'avortement, ponctuent les rubriques des faits divers. Les statistiques sont glaçantes : en Argentine, toutes les trois heures, une fille âgée de 10 ans à 14 ans est forcée d'accoucher.

Depuis la capitale plus progressiste, le témoignage d'Agustina (son prénom a été modifié) raconte l'évolution de l'accès à l'avortement. Il y a dix ans, celle-ci décide d'interrompre une grossesse non désirée en se procurant clandestinement des pilules abortives « qui ont coûté une fortune ». Mettre fin à une grossesse est alors un sujet tabou. « Je les ai prises seule, sans aucune information ni accompagnement médical. Je ne suis allée chez la gynéco me faire contrôler que deux ans plus tard », raconte la jeune femme, qui sait que « cela aurait pu mal tourner ».

L'année dernière, alors que les réseaux d'activistes permettent aux femmes de sortir de la clandestinité, Agustina avorte une deuxième fois. Renseignée, elle se rend dans un centre dit « ami » et bénéficie du suivi « plein d'empathie » de l'équipe médicale. Le motif de stress émotionnel invoqué par l'équipe soignante lui permet de se procurer gratuitement et légalement des pilules abortives. Afin d'obtenir un rendez-vous plus rapide pour le nécessaire examen gynécologique post-interruption, cette mère de famille a ensuite recours à un centre privé.

« J'ai senti que le médecin se doutait de quelque chose et menait un interrogatoire. J'ai menti en disant que j'étais là en raison d'irrégularités de mon cycle de menstruation [...]. J'avais peur, peur qu'il me dénonce à la police et qu'on vienne me chercher, je me suis rhabillée au plus vite en tremblant, raconte Agustina. Tout le long de ce processus, je n'ai fait qu'avancer dans cette zone d'ambiguïté entre la légalité et l'illégalité. »

La jeune femme, qui milite ardemment pour la légalisation de l'avortement, arbore le foulard vert – symbole de cette lutte – et rejoint régulièrement les manifestations d'activistes. Elle n'a pourtant raconté son interruption de grossesse qu'à trois proches. Elle sait que sa famille, catholique, condamnerait sa décision.

De fait, moins d'un tiers des Argentin·e·s estiment que l'avortement devrait être légal sans condition, selon une récente enquête du Conicet (conseil national de recherche scientifique et technique). Quelque 51,8 % se positionnent en faveur du statu quo avec une autorisation en cas de viol ou de danger pour la vie de la femme seulement.

Les autorités religieuses continuent de faire pression sur les parlementaires afin de faire échouer le projet de loi. En signe de contestation, l'épiscopat a décidé cette année de ne pas présenter ses vœux au président argentin et dénoncé « la fébrile obsession pour l'instauration de l'avortement ». Selon les autorités, chaque année, 370 000 à 520 000 femmes avortent clandestinement. Quelques dizaines d'entre elles en meurent.

Camille Audibert

• MEDIAPART. 28 décembre 2020 :

<https://www.mediapart.fr/journal/international/281220/en-argentine-la-lutte-de-medecins-militants-pour-l-avortement-legal>

P.-S.

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

- Site d'information indépendant
- Sans subventions ni publicité sur le site
- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>

Notes

[1] <https://www.mediapart.fr/journal/international/080818/les-senateurs-argentins-rejettent-la-leg-alisation-de-l-avortement>